

Le Mot du Maire



Guy Verney
Maire du Bourg d'Oisans

Bonjour à toutes et tous,

Au regard des dernières annonces du Président de la République, nous devons reprendre un peu d'espoir après un hiver désastreux qui a fortement impacté notre économie et nos liens sociaux. Nous espérons que ces nouvelles brèves vous trouveront tous en bonne santé. De son côté, le Conseil Municipal est à pied d'œuvre.

Les élus ont travaillé sur tous les projets sur lesquels nous nous étions engagés (ascenseur valléen entre Le Bourg d'Oisans et Huez, premières études sur l'agrandissement du musée, études avec l'ONF pour l'aménagement de Buclet, études sur le remplacement du réseau d'eau potable de la Paute et du revêtement de la chaussée, études sur l'aménagement du centre Bourg...). La charge de travail est conséquente pour les élus et services de la commune, mais l'engagement ne faiblit pas.

Grâce au programme « petites villes de demain », dont la commune est désormais lauréate, une convention a été signée avec le Préfet et les services de l'État le 27 avril dernier.

Nous attendons beaucoup de cet accompagnement de l'État, qui nous finance notamment l'embauche d'un chef de projet, véritable pilote technique, à hauteur de 75% pour une mission de 5 ans. Ce recrutement permettra par ailleurs de nous aider dans notre projet de revitalisation du centre Bourg.

Nous espérons vivement que notre service animations pourra proposer son programme estival dans des conditions « normales » pour le plus grand bonheur de nos habitants et touristes. En tous cas, l'agenda est quasiment bouclé, et nous avons fait le choix ambitieux de le préparer à la hauteur d'une saison d'été espérée sans trop de restrictions sanitaires. Nous croisons les doigts.

Le conseil municipal du mercredi 28 avril a voté pour la deuxième année consécutive la gratuité des terrasses pour nos sociaux professionnels utilisateurs du domaine public. Nous sommes conscients des difficultés qu'ils traversent et nous mettons en action tous les leviers dont nous disposons localement pour les aider.

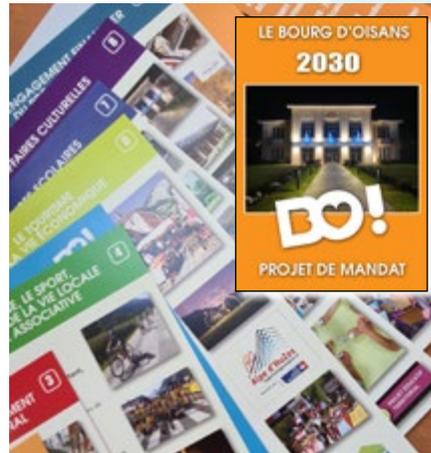
Concernant le budget et comme promis nous n'avons voté aucune hausse des taux des impôts locaux cette année.

Et pour ce qui concerne les associations, qui souffrent également énormément du contexte de ces derniers mois, nous avons décidé d'attribuer les subventions sur les mêmes bases que les années précédentes.

Nous vous souhaitons un été joyeux, chaleureux, animé qui nous permettra de nous retrouver « presque comme avant ». Et avec un peu d'avance bonnes vacances à chacune et chacun d'entre vous, profitez de vos proches.

Projet de mandat «Le Bourg d'Oisans 2030 »

Le document relatif au projet de mandat « Le Bourg d'Oisans 2030 » a été édité il y a quelques semaines. Celui-ci a pour objectif de répondre aux attentes des habitants en terme de vie quotidienne, de besoins



de toutes les générations et aux nécessités de développement de la commune. Il a pour ambition de transformer Le Bourg d'Oisans et de l'inscrire dans la décennie sur une trajectoire de modernité et d'innovation.

Ce document affiche également

la volonté de soutenir tous les acteurs de l'économie locale. Le projet de mandat est présenté sous forme de fiches thématiques. Mobilité / aménagement, jeunesse / sports / animation / vie locale / vie associative, tourisme / économie, affaires sociales, affaires scolaires, affaires culturelles. Un projet qui respecte des principes de fonctionnement et porte les valeurs du service public. Continuité de service, intérêt général, égalité d'accès, adaptabilité et mutabilité. Vous pourrez le consulter sous forme dématérialisée sur le site internet de la mairie, il sera également consultable en mairie.

L'accueil Mairie/CCO est ouvert

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
ouverture prolongée les lundis et jeudis jusqu'à 19h00 sur Rdv

Contact : 04 76 11 12 50

Mail : accueil@mairie-bourgdoisans.fr

Site internet : www.mairie-bourgdoisans.fr

Page facebook : Mairie le Bourg d'Oisans - Isère

Budget / Finances

Le conseil municipal du 7 avril 2021 a voté le « vrai » premier budget présenté par la nouvelle équipe municipale issue des élections de mars 2020. Ce budget se veut résolument tourné vers les habitants et les socio professionnels. En effet, il prend en compte la situation sanitaire que nous traversons ainsi que les situations économiques et sociales qui vont en découler.

Ainsi, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux communaux pour ne pas alourdir les charges pesant sur les habitants et les entreprises. Ce budget affiche les 1ères réalisations du projet de mandat telles que l'aménagement de la salle polyvalente du 1er étage du Foyer, les créations du citystade et du pumtrack...

Vote des taux de fiscalité 2021

Les impôts locaux que vous payez chaque année comprennent 2 parts et sont calculés de la façon suivante :

- Tout d'abord, il y a la base qui est la valeur locative de votre logement. Celle-ci est déterminée par les services de l'Etat et est revalorisée annuellement par le parlement dans le cadre de la loi de finances
 - Ensuite, il y a le taux qui lui est fixé par le conseil municipal chaque année.
 - Ce qui donne le produit fiscal qui est la multiplication de la base par le taux (divers abattements existent qui peuvent réduire le produit). C'est ce montant-là que vous devez payer.
- Ainsi, pour 2021, le conseil municipal a voté les taux suivants qui n'augmentent pas par rapport à ceux de 2020.

	2020	2021
Taxe d'habitation	17,32 %	
Foncier bâti	26,38 %	42,28 %
Foncier bâti département de l'Isère	15,90 %	
Total foncier bâti	42,28 %	42,28 %
Foncier non bâti	114,56 %	114,56 %
Cotisation foncière des entreprises	36,97 %	36,97 %

Conformément à la réforme de la fiscalité locale par l'Etat, en 2021, le taux de foncier bâti du département est supprimé et repris par la commune. Sur votre feuille d'impôt, le cumul des taux de 2021 sera strictement égal à celui de 2020

Les principales opérations d'investissement

Études de définition des projets

- Réhabilitation et agrandissement du musée
- Revitalisation du centre-bourg
- Aménagement du site de Buclet
- Développement du secteur de la Paute

Équipements sportifs

- City stade
- Pump track

Écoles

- Réfection des sanitaires de l'école maternelle
- Entretien courant

Bâtiments divers

- Isolation de la gendarmerie
- Création d'une salle polyvalente (l'Or de la Gardette) au 1er étage du foyer municipal
- Entretien courant sur les bâtiments communaux

Voirie et réseaux

- Entretien courant

Cimetière

- Réfection des allées

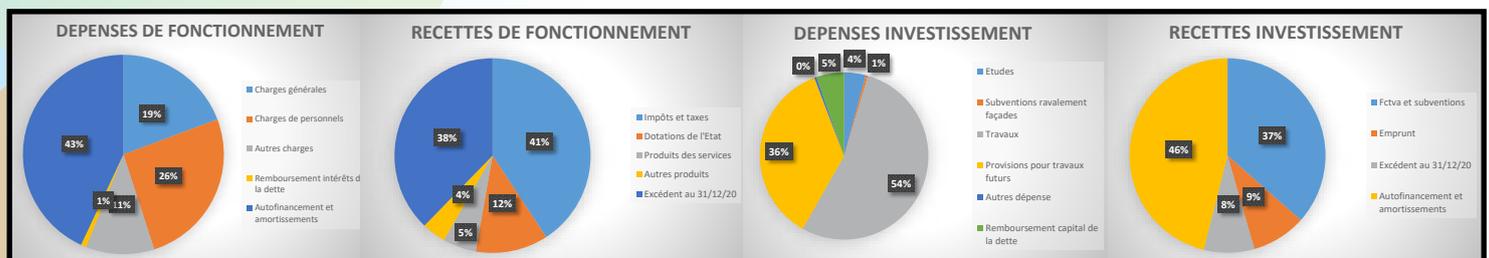
Provision pour travaux futurs

- Revitalisation du centre-bourg

Présentation du BP 2021

Dépenses de fonctionnement	
Charges générales	1 715 622
Charges de personnel	2 294 707
Autres charges	901 749
Remboursement intérêts de la dette	79 000
Autofinancement et amortissements	3 835 376
	8 826 454

Dépenses d'investissement	
Études	345 000
Subventions ravalement façades	35 200
Travaux	4 459 947
Provisions pour travaux futurs	3 000 000
Autres dépenses	35 000
Remboursement capital de la dette	444 000
	8 319 147



Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	3 600 358
Dotations de l'Etat	1 055 273
Produits des services	486 045
Autres produits	350 746
Excédent au 31/12/20	3 334 032
	8 826 454

Recettes d'investissement	
Fctva et subventions	3 041 570
Emprunt	750 000
Excédent au 31/12/20	692 201
Autofinancement et amortissements	3 835 376
	8 319 147

Animations

Cet été sera-t-il « ordinaire » ? Une question qui revient souvent lors des réunions de travail pour préparer le programme de l'été. Nous le souhaitons vivement et le service animations de la commune du Bourg d'Oisans œuvre depuis janvier pour proposer une programmation digne d'un été comme les autres. Exit le Covid vous trouverez sous peu dans vos boîtes aux lettres un document reprenant ce programme. Évidemment nous restons réalistes, et nous espérons que vous serez compréhensifs si nous devons annuler ou reporter des événements durant l'été. Et soyez certains que nous mettrons tout en œuvre pour que la sécurité sanitaire soit assurée.



Des temps forts rythmeront l'été :

- Fête nationale : feu d'artifice et concert le 13 juillet
- La fête St Laurent : le village s'anime sur le thème du « Dragon d'eau » le 8 août
- La grande foire d'automne: un événement sur le thème du « festival des couleurs » le 5 septembre
- Des événements sportifs : le défi des 3 Villards, la marmotte Grand Fondo, le trail de l'Étendard, L'alpe d'huez 21, ...

Des temps forts rythmeront chaque semaine

- Les noctambules uissannes les lundis soirs au théâtre de verdure



- Les balades insolites pour découvrir le village autrement... au fil de l'eau, le long des anciennes pierres du village les mardis matins

- Les spectacles de plein air et nocturnes des commerçants les jeudis soirs

- Un stand d'information sur le marché les samedis matin pour venir chercher le programme de la semaine et rencontrer les prestataires d'activités de la commune.

Demandez le programme de l'été. Consultez l'agenda sur le site internet de la commune www.mairie-bourgdoisans.fr ou sur la page Facebook @Mairie Le Bourg d'Oisans - isère

Associations

Année difficile pour le monde associatif, le futur reste incertain.

Le service animations propose un programme digne d'une ville touristique et le dynamisme des associations bourcates contribue fortement à cette volonté d'animation de notre village convivial et chaleureux. Les habitants et touristes pourront retrouver les associations tout au long de l'été et plus particulièrement lors de la Fête St Laurent placée sous le signe du Dragon d'Eau, un mythe légendaire ou réel phénomène des eaux de l'Oisans... c'est une thématique à la fois culturelle et festive que la commune et les associations vous proposent de découvrir le dimanche 8 août dans les rues du Bourg d'Oisans

L'été sera également l'occasion pour les associations du Bourg de se projeter vers le futur. Les associations culturelles et sportives, fierté et moteur de notre commune seront présentes lors du forum des associations du 11 septembre prochain.

Un clin d'œil à Bruno Chassevent, acteur du monde associatif Bourcat qui est malheureusement parti trop tôt. Une grande pensée à sa famille et à ses amis

Sports

De nouveaux équipements sportifs de plein air vont faire leur apparition dans le paysage de la commune. La municipalité souhaite offrir des espaces sportifs de qualité aux jeunes ... et moins jeunes. Un terrain multisports sera implanté d'ici début juillet sur un emplacement de terrain de tennis. Ce terrain sera ouvert au public et permettra des pratiques sportives variées : football, basket, handball, hockey balle, ...

Un pumtrack viendra compléter l'espace de jeux du théâtre de verdure. Un pumtrack c'est un circuit fait de bosses et de creux pour une pratique sportive dès 3 ans. Trotinette, roller, skateboard, BMX, ... les pratiquants sauront apprécier ce nouvel équipement.

Circuit Cross country et Trail « Autour du lac de buclét »

Ce parcours cross-country et trail, ouvert aux vététistes et aux joggeurs, est un aménagement d'espace, respectueux de la nature dans laquelle il se situe. Il est constitué de mouvements de terrains (bosses, creux, virages) pour le plus grand plaisir des pratiquants. Il fait 4,5 km au cœur de la forêt domaniale en longeant les berges du lac et descend plus au sud pour faire une boucle vers le lit tumultueux du Vénéon et en proximité de la cascade de la Pisse.



«Le projet du city stade» implantation près du boulodrome.

Urbanisme

Le Bourg d'Oisans, petite ville de demain

Au mois d'octobre 2020, le ministère de la Cohésion des territoires, l'agence nationale de la cohésion des territoires et la préfecture de l'Isère ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour les « Petites Villes de Demain » en Isère. Fin octobre 2020, la commune du Bourg d'Oisans a déposé un dossier de candidature en lien avec la communauté de communes de l'Oisans.

En décembre, nous apprenions avec une grande satisfaction de la part du ministère de la cohésion des territoires et de la préfecture de l'Isère, que notre commune était lauréate du dispositif « petites villes de demain ».



Afin de marquer les engagements de chacune des parties dans le programme «Petites villes de demain», une convention d'objectifs a été signée. Elle précise notamment l'implication de la collectivité dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.



«La signature de la convention a eu lieu le mardi 27 avril 2021, avec Monsieur le Préfet de l'Isère Lionel Beffre»

Cette convention a donc pour objet de :

- Mener des opérations de réhabilitation de l'habitat privé et public grâce à la mobilisation de cofinancement d'Etat par le biais d'enveloppes fiscales pour les propriétaires.
 - Travailler à la reconversion d'îlots d'habitat dégradé comme l'îlot Viennois.
 - Obtenir des aides financières pour rénover du patrimoine historique.
 - Lancer des rénovations des espaces publics, place du cristal, rues de Gaulle, de Viennois...
 - Recruter un chef de projet chargé de la conduite de l'ensemble des opérations nécessaires au bon respect des engagements prix.
- Ce poste sera cofinancé à hauteur de 75 % par l'Etat.

Revitalisation du centre bourg

Création d'un comité consultatif

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, la commune met en place un comité consultatif qui sera constitué de 17 membres habitant le centre bourg et les hameaux. Il comprendra 10 femmes et 7 hommes âgés de 25 à 83 ans. Ce comité sera présidé par le maire ou son représentant mais les élus ne siégeront pas. Ils ont fait le choix de laisser libre parole aux habitants. Il se réunira toutes les 5 à 6 semaines à compter du début du mois de juin. La première séance sera l'occasion d'adopter la charte de fonctionnement, de présenter son rôle dans la conduite des projets et de présenter le projet de revitalisation. Il est à noter que la concertation et la mise en place d'un comité consultatif sont plutôt rares dans les communes de la taille du Bourg d'Oisans, sur ce type de projets. Merci aux habitants et aux candidats au Comité consultatif de s'être emparés de ces propositions et d'avoir répondu si nombreux au questionnaire concernant la revitalisation.

Autorisations d'urbanisme

Pour rappel, tous les types de travaux ou de constructions sur le territoire de la commune du Bourg d'Oisans sont soumis à autorisation d'urbanisme (déclaration préalable et /ou permis de construire). Seules les constructions de nouvelles surfaces et d'emprise au sol inférieures ou égales à 5 m² et d'une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12 mètres ne sont pas soumises à demande d'autorisation au titre de l'urbanisme. Pour autant, le projet devra respecter le règlement du Plan Local d'Urbanisme ainsi que les prescriptions liées aux risques naturels. N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie.

Zones blanches téléphonie

La société SFR, en charge par délégation d'Orange dans notre région, est chargée de la construction d'une antenne relais, destinée à améliorer l'accès au réseau de téléphonie mobile notamment pour les habitants des Sables et de La Paute qui se trouvent en zone blanche téléphonique. Cette antenne sera érigée à proximité de la station d'épuration des Sables.



Vie Economique / Tourisme

Plus que jamais soutenir nos socioprofessionnels

Depuis plus d'un an maintenant, l'apparition de la COVID a bouleversé nos vies et terrassé l'économie. Les commerces et les entreprises du Bourg d'Oisans, comme partout en France, ont supporté de plein fouet cette situation inédite. « Non essentiels » pour certains, qui ont dû fermer leurs portes au public et ont été contraints de baisser les rideaux et voir ainsi leur activité stoppée. Nous nous associons une nouvelle fois à tous ces chefs d'entreprises, patrons de petits commerces, artisans qui sont en péril. Nous n'oublions pas les salariés qui se sont trouvés dans des situations très complexes avec la perte de leur emploi ou en chômage partiel. D'autres ont eu la possibilité de continuer à travailler et assurer à leur clientèle le service attendu. Certains ont pu même se diversifier grâce au « Click and Collect ». Mais le sentiment est le même pour tous : que notre commune puisse très vite reprendre des couleurs. Il est important de remercier tous les habitants du Bourg d'Oisans et alentours, qui ont su favoriser le commerce local pendant ces longs mois de pandémie. Continuons à soutenir nos socioprofessionnels.

Droits de terrasse, publicités, enseignes

Le conseil municipal a, pour la deuxième année consécutive, délibéré en faveur de la suppression de la taxe sur les droits de terrasse. Ce manque à gagner pour les ressources communales est totalement assumé, car nos commerces doivent être soutenus après les mois passés. Cependant, même s'ils sont exonérés, les commerçants doivent faire leur demande d'occupation du domaine public auprès du service urbanisme de la commune. Avis aux retardataires ! Petit rappel lors de la mise en place des terrasses, les trottoirs restent des lieux partagés et particulièrement pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que les poussettes. Nous souhaitons rappeler aussi l'importance des gestes barrières qui ne devront pas être oubliés cet été malgré les beaux jours, le sentiment de liberté et le plaisir de tous se retrouver.

Le Préfet a confirmé que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) n'était pas abrogée. Tous les dispositifs publicitaires, les pré enseignes et les enseignes installés sur la commune doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie. De plus, toute modification ou toute nouvelle enseigne doit faire l'objet d'une demande en mairie, et doit respecter le Règlement Local de Publicité (RLP). Les formulaires, règlements et informations sont en ligne sur le site internet de la mairie.

Tourisme

Tous les feux sont désormais au vert pour que Le Bourg d'Oisans puisse trouver sa place de destination favorite en été. Les socio-pro aux côtés d'Oisans Tourisme ont redoublé d'énergie pour pouvoir offrir à nos visiteurs encore plus d'activités. Le Bourg d'Oisans en partenariat avec l'ONF proposera la découverte du lac de Buclet qui va débiter son aménagement mais dès cet été, vous pourrez déjà profiter d'un lieu magique qui combine le respect de la nature et de la faune. Nos montagnes et nos sentiers vont attirer cet été, des touristes nombreux. Nous souhaitons engager un travail de pédagogie et d'informations pour éviter que notre environnement ne souffre trop des indécidables de certains.

Bienvenue aux nouveaux socioprofessionnels

Au Bourg d'Oisans, malgré les confinements successifs, certains commerçants ont décidé de s'engager pour l'avenir en installant de nouvelles enseignes. Bienvenue à tous et nous leur adressons nos vœux de réussite.

Melissa Sabau, anciennement la Table du Bourg a transformé son commerce, qui devient le Café Presse du Bourg. Mmes Karine Lenoir et Cathy Roche ont créé Altitude auto-école, nous disposons désormais de deux auto-écoles au Bourg d'Oisans. M. Laurent Villaret a repris la boucherie des 6 vallées qui désormais se nomme «Au terroir de l'Oisans». Les Casiers de l'Oisans, créés par M. Ludovic Capelli, proposeront un service 24h/24h et 7j/7j de distribution automatique en libre-service de produits locaux et régionaux, toutes les informations sur le Facebook les casiers de l'Oisans.

Envie de fraises à minuit oui, c'est possible !

Mme Meegan Melmoux s'occupe de vos amis à poils et à quatre pattes dans son nouveau cabinet de toilettage, sur le haut de la rue Viennois. Tous chez Tou'doux, pour sortir avec vos maîtres cet été. Le café de Paris s'est refait une beauté aux couleurs de l'été, pour un accueil toujours aussi chaleureux

Le bureau d'information touristique va faire peau neuve

Ces bureaux méritaient un vrai relooking d'autant que nous sommes classés en catégorie 1. Avec la collaboration financière de la communauté de communes et d'Oisans tourisme, nous engageons des travaux d'aménagement afin de pouvoir accueillir dans un bel environnement, nos visiteurs pour qui ce bureau est très souvent la porte d'entrée de leur séjour en Oisans.

Lac de Buclet : aménager oui, mais sans dénaturer les lieux

Le lac de Buclet au cœur de la forêt domaniale de l'Office Nationale des Forêts anime de nombreuses discussions depuis le début de notre mandat. Aménager ? Oui, mais la volonté des élus de la commune et de l'ONF est de ne surtout pas dénaturer les lieux.

Le projet serait de proposer des aménagements pour harmoniser les usages actuels, guider les visiteurs, sensibiliser et inciter à des pratiques respectueuses des lieux.

Avant de nous lancer dans la définition précise des lieux et types d'aménagements, nous, ONF, Département de l'Isère et commune du Bourg d'Oisans, souhaitons observer finement les différents usages, d'une part en consultant les utilisateurs



«Lac de Buclet, bijou du Bourg d'Oisans, vers un aménagement raisonné»

que nous connaissons notamment les pêcheurs et les chasseurs, les partenaires locaux puisque le site est classé Natura 2000 et d'autre part aller à la rencontre des visiteurs de Buclet. Cet été, vous ne serez donc pas surpris si vous croisez une personne qui vient à votre rencontre pour vous poser quelques questions. Fort de ces recueils d'informations, c'est à l'automne 2021 que nous statuerons sur les aménagements envisagés. Des premiers aménagements seront tout de même réalisés pour l'été : signalisation, parking, bacs de collecte d'ordures, ...

Ce lieu remarquable et apaisant doit garder son esprit nature !

BO Label ville à vélo

Le Bourg d'Oisans obtient le label

« Ville à vélo du Tour de France » Labellisation 3 vélos.

C'est avec une immense fierté que nous avons décroché la labellisation «3 vélos» dans le cadre du label « ville à vélo du Tour de France » pour sa première édition. Le label ayant pour objectif de valoriser l'engagement des communes dans la pratique du vélo au quotidien. Sécurité, infrastructures, projets, communication, évènements, investissement, urbanisme, environnement, promotion, stratégie de développement de l'activité cyclo....



la charte graphique du label sera modifiée sous peu par la société du Tour, mais voilà tout de même nos trois vélos !

Une récompense collective

700 communes pouvaient être candidates au label (la condition étant d'avoir été ville étape du Tour de France au moins une fois) : 80 d'entre elles ont posé leur candidature.

À peine informée de l'existence de ce label, l'équipe municipale, enthousiaste, a souhaité que le défi soit relevé. L'enthousiasme restant le moteur de toutes les énergies.

Le délai était très serré (à peine un mois), le travail fut intense, mais la récompense est là. Cela a été rendu possible grâce à la qualité de la collaboration entre nos services municipaux, Bike Oisans, le cycling Lab, Oisans tourisme et la CCO, le tout piloté par Isabelle

Guetrelle responsable communication de la mairie. Merci à nos socio-professionnels liés à l'activité vélo pour leur investissement et la richesse de l'offre proposée, merci aux associations et professionnels qui encadrent la pratique du vélo, merci aux hébergeurs qui se sont engagés dans les différentes démarches de labellisation accueil cyclo... Sans tous ces acteurs et le travail initié de longue date sur notre territoire, il n'aurait pas été possible de postuler et encore moins d'obtenir ce niveau de labellisation.

Ce travail d'équipe et l'investissement collectif sur la pratique du vélo sur le territoire nous ont permis d'obtenir cette réussite et ce label positionne toujours davantage Le Bourg d'Oisans comme « capitale du vélo de montagne ».

Un jury de professionnels du vélo

Le dossier a été passé au crible par le jury composé de : Marion Rousse (Championne de France sur route 2012 / Consultante France Télévisions), Emilie Defay (France Bleu Paris / Journaliste spécialiste mobilités) Karine Bozzacchi (A.S.O. / Responsable label « Ville à Vélo du Tour de France »), Olivier Schneider (Président de la Fédération des Usagers de la Bicyclette), David Lazarus (Maire de Chambly / Président du groupe de travail « sports » de l'Association des Maires de France), Christian Prudhomme (Amaury Sport Organisation / Directeur du cyclisme).

Au final :

- 20 villes ont obtenu 1 vélo
- 40 villes ont obtenu 2 vélos
- 18 villes ont obtenu 3 vélos (dont Le Bourg d'Oisans)
- 2 villes ont obtenu 4 vélos (Paris et Rotterdam)

Notre fierté est encore plus grande puisque que nous sommes la seule commune de l'Isère à avoir obtenu ce niveau de distinction, sans oublier que les deux villes lauréates des 4 vélos sont Paris et Rotterdam. Nous saluons Villard de Lans qui a obtenu la labellisation, 2 vélos, aucune autre commune Iséroise n'a postulé.

Cette labellisation nous donne droit par ailleurs à une mise en avant de la municipalité assurée par la société du Tour de France sur ses outils de communication. Le Bourg d'Oisans, au cœur de l'Oisans est véritablement une terre de cyclisme et ce label vient encore de le conforter si besoin était ! Nous pourrions donc bientôt apposer fièrement notre labellisation auprès des panneaux d'entrée de ville, lors d'une inauguration dont la date sera déterminée sous peu. Des stickers reprenant le label seront aussi à disposition des socioprofessionnels qui le souhaitent.

Notre objectif est désormais d'obtenir la certification maximale, celle des 4 vélos. Grâce aux retours sur notre candidature, nous identifions quelques axes de progrès qui seront pris à bras-le-corps. Rien n'est impossible en Oisans et nous acceptons de relever le challenge. Attention Paris et Rotterdam, Le Bourg d'Oisans est là !!

Le Bourg d'Oisans au départ du Tour 2022 ?

Sur ce bel enthousiasme collectif autour de la pratique du vélo sur notre commune, nous vous informons que le Bourg d'Oisans a postulé pour être ville départ d'étape du Tour de France en 2022. La décision appartient désormais au Tour de France - ASO, nous croisons les doigts. Réponse en fin d'année.



un retour du Tour en 2022 ?

Les travaux engagés et/ou en cours de finition

- La rue Saint Jean et le beal de la Fontaine (Remise en séparatif des réseaux humides en collaboration avec le SACO + réfection des 2 chaussées)
- Le jardin du souvenir. Les travaux sont en cours de finition
- Fin des travaux également rue de La Fare
- Fin des travaux de la salle au-dessus de l'entrée du Foyer Municipal.

Travaux prévus pour 2021

- Réfection des sanitaires de l'école maternelle
- Réfection des bâtiments de la gendarmerie
- Création du city stade
- Installation du pump track et réaménagement du Parc de la Mairie
- Entretien des fossés
- Divers travaux de voirie

Fleurissement

La commune souhaite poursuivre l'amélioration du fleurissement sur la commune, via notamment l'achat de nouveaux bacs de présentation et en retravaillant certains massifs. Un massif de plantes alpines vient par exemple d'être mis en place à l'entrée de l'accueil Mairie CCO. Les agents municipaux ont été travaillé à la Remise en valeur de « points sombres » notamment les deux lavoirs rue Graziotti et quai Girard.

Travaux de la piscine et ouverture

Après quelques travaux habituels de remise en peinture, la piscine devait rouvrir mi-juin. Les week-ends et mercredis dans un premier temps, pour une ouverture totale début juillet, sous réserve des conditions climatiques et sanitaires et dans des conditions qui sont encore à définir. Vous trouverez les précisions sur nos supports de communication habituels dès que possible.

Salle polyvalente du foyer municipal



Les travaux de réfection de la salle «L'or de la Gardette» qui se trouve au-dessus de l'entrée du foyer touchent à leur fin. Celle-ci pourra accueillir bientôt réunions, séminaires...

Clin d'œil

«Une fois n'est pas coutume, au lieu de se plaindre des « dégradations faites par les jeunes», il semblait intéressant de mettre en évidence, voire à l'honneur, un « fait divers » qui s'est produit récemment sur la route du Plan. Pendant leurs vacances, trois jeunes, constatant que le fossé qui borde la route communale et la propriété de leurs parents était encombré, n'ont pas hésité à sortir bottes et pelles. Ils ont curé ledit fossé sur environ 200 mètres de long. Ce travail, réalisé d'ordinaire par les services de la mairie, n'avait pas encore pu l'être. Bravo et merci pour cette initiative citoyenne qui pourrait peut être servir d'exemple... »

Passerelle de Rochetaillée

Merci et bravo à nos agents des services techniques municipaux qui ont entièrement restauré la passerelle de Rochetaillée, côté voie romaine, au-dessus de la grande Béalière. Un superbe travail.



Ecole travaux

La fin des intempéries hivernales a permis aux entreprises et aux services techniques de la mairie de procéder à quelques travaux complémentaires dans nos écoles. C'est ainsi que marelles, escargots, circuits et autres parcours ont pu être tracés dans les cours de récréation. La signalétique dans la rue aux abords des bâtiments a été renforcée. Enfants et parents doivent pouvoir circuler à pied en toute sécurité aux abords des écoles. Nous sommes malheureusement confrontés au quotidien à des incivilités dans ces espaces : stationnements sauvages sur les trottoirs et les passages piétons, vitesse excessive qui mettent en danger leur sécurité et leur vie. Les enfants sont plus vulnérables, ils ont une perception différente de l'espace, du danger, c'est à nous adultes qu'il appartient d'anticiper leurs réactions et d'adapter nos comportements.

Enfance / Jeunesse

Raisonner pour résonner

Les écoles du Bourg d'Oisans ont accueilli le 6 mai la 3^e édition du défi scientifique, technologique et artistique organisé par l'académie. Pour relever ce défi, qui vise à favoriser la créativité des élèves et qui est l'occasion de faire du lien entre les enseignements artistiques et scientifiques, il fallait cette année fabriquer un dispositif sonore avec des matériaux de récupération. Ce dispositif, tapis sonore pour les plus jeunes ou sculpture sonore pour les plus grands, devait permettre l'émission d'au moins trois sons musicaux différents, répondre à un cahier des charges très précis et être accompagné d'une notice d'utilisation. Plus d'une quarantaine d'objets ont été présentés dont sept conçus par les écoles de la commune. Mme Pellissier directrice de l'école élémentaire, des inspecteurs, des ingénieurs formateurs et des conseillers pédagogiques ont assisté et guidé le jeune jury composé d'élèves d'une classe de CM1/CM2. Un jury qui a fait preuve d'un grand sérieux, les enfants ont pris très à cœur la vérification des objets, leur conformité au cahier des charges, leur fonctionnement et leur esthétique. Lors de cette matinée on ne pouvait qu'être séduits par l'originalité, la diversité et la qualité des pièces qui étaient exposées et qui présagent de futures vocations d'ingénieurs, d'inventeurs et de techniciens. Un grand bravo aux enfants et à l'équipe enseignante.



«des enfants passionnés et créatifs»

Modification de la tarification des activités périscolaires et d'accueil de loisirs.

La nouvelle équipe municipale a souhaité réinterroger la politique tarifaire afin de la faire mieux correspondre à la situation sociale des familles fréquentant ces activités. Ainsi, nous faisons passer notre système de tarifs qui étaient calculés par tranches de quotients familiaux à un système au taux d'effort. Ce système très progressif permettra de proposer des tarifs individualisés à chaque famille.

En marche vers les 4 jours ...

Les conseils d'école après avoir voté la modification des rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours, ont approuvé le 18 mai les nouveaux horaires proposés par les enseignants : 8h30 -11h40 13h40-16h30. Le dossier désormais finalisé a été transmis à l'académie pour décision.

Jeunesse

Création du Conseil Municipal des Jeunes. (CMJ)

Une volonté forte du début de mandat prendra forme prochainement. Le conseil municipal des jeunes sera mis en place au dernier trimestre 2021. En effet, l'équipe municipale considère qu'il est important de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial.

Les objectifs du CMJ sont :

1 - Favoriser la participation des jeunes à la vie locale du Bourg d'Oisans en leur donnant la possibilité de s'exprimer, donner leur avis et participer aux projets de la collectivité.

2 - Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et aux valeurs de la République

3 - Développer le sens des initiatives et des responsabilités

4 - Faciliter la transmission ou le recueil d'information auprès de leurs pairs et être les porte-paroles des jeunes

À l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure. C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres... La mise en place d'axes de travail tels que réunions de commissions, assemblées plénières, comité de pilotage et de suivi permet de viser à atteindre ces objectifs.

Ce CMJ sera composé d'enfants et adolescents âgés de 9 à 17 ans, élus pour une durée de 2 ans. La mission première du jeune élu est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Chaque élu doit adopter un comportement citoyen, se montrer respectueux et veiller à préserver le caractère de neutralité du CMJ.

La campagne électorale débutera début septembre et les élections devraient se tenir le 3 octobre prochain (sous réserve du contexte sanitaire)

CCAS : mise en place d'un nouveau règlement des aides sociales

En ce début de nouveau mandat et en cette période de crise sanitaire, économique et sociale que traversent notre pays et plus particulièrement notre commune, les élus du conseil d'administration du CCAS ont travaillé à la définition d'un nouveau règlement d'aides sociales.

Ce règlement définit l'ensemble des aides sociales proposées par le CCAS. Ces dernières sont plus nombreuses et couvrent plus de domaines qu'auparavant.

Les domaines d'intervention sont les suivants :

- L'aide alimentaire
- L'aide au chauffage
- L'aide au paiement des frais d'obsèques
- L'aide à la mobilité
- L'aide liée au logement

Il présente des modes de calcul permettant de considérer de façon objective la situation sociale de chaque demandeur et précise les modalités de calcul d'un reste à vivre.

L'ensemble des aides proposées seront étudiées en concertation avec chaque organisme social responsable d'une politique d'aide. Ainsi, le CCAS ne pourra pas se substituer à l'organisme compétent.

Ce document est consultable sur le site internet de la commune et disponible à l'accueil de la mairie.

Projet immobilier de La Paute

Le propriétaire privé d'un terrain à la Paute a été contacté par un promoteur immobilier en vue de l'acquisition de son terrain avec pour objectif de réaliser des logements dans l'esprit du hameau et dans le respect des règles d'urbanisme. Suite à la vente, un projet de permis de construire a été déposé en mairie pour instruction par la communauté de communes.

Le PLU permettait de bâtir 4 200 m² au sol avec des hauteurs pouvant aller à 13m sans que la commune ne puisse rien dire. Toutefois la commune a souhaité travailler à la limitation du programme à 24 logements afin de respecter l'esprit et l'ambiance du hameau avec 4 petits bâtiments de 6 logements en R+1 allant au plus haut à 11,24m. L'emprise finale sera donc de 1946 m². Par ailleurs, le PLU de la commune est contraint et peu de parcelles sont constructibles. La doctrine des services de l'Etat est de lutter contre l'étalement urbain et d'encourager la densification des hameaux. Dans le même temps, la commune travaille sur la réalisation d'étude de reconfiguration de l'ensemble des réseaux secs et humides de la Paute afin de les moderniser et de préparer l'arrivée de nouveaux habitants. La commune accompagnera donc cette opération par des aménagements.

Nous notons depuis quelques années, une demande croissante de logements. Demandes provenant de personnes travaillant au Bourg d'Oisans ou dans les stations et qui ne parviennent plus à se loger du fait de l'inflation des prix des logements. Dans le cadre de la concertation initiée par la commune sur le centre bourg, de très nombreuses réponses ont fait remonter la problématique du manque de logement, du fait de la vétusté du parc, des prix pratiqués...

Des nouvelles offres de logements sont indispensables à l'accueil de ces familles et plus globalement au développement de la commune. Les nouveaux habitants font vivre les commerces, les services publics, les médecins... Nous avons une ambition raisonnée d'accroissement de la population de l'ordre de 200 habitants sur les 10 prochaines années.



«Vue en 3D du projet»

Le Bourg a reçu la présentation du «Plan Montagne» Isérois

Le 17 mai dernier la commune recevait la présentation du Plan montagne et sa déclinaison pour le département de l'Isère. Au final 10 millions d'euros sur trois ans seront mobilisés pour favoriser la reprise de l'activité en montagne. Ce plan départemental s'ajoutera à ceux de l'État et de la Région. Les mesures étaient présentées par Jean-Pierre Barbier, président du département et Chantal Carlioz vice-présidente



du département en charge du tourisme. Les axes prioritaires, entre autres, pour ce plan de relance sont de soutenir l'emploi, l'activité économique et l'attractivité du territoire, la transformation et l'adaptation des équipements des stations, valoriser l'action des centres de vacances, faire diminuer l'empreinte carbone liée aux activités de montagne en les développant de manière raisonnée.

Partenariat avec la MC2 de Grenoble

La commune du Bourg d'Oisans souhaite reconduire son partenariat avec la MC2 de Grenoble pour la saison 2021-2022, les habitants du Bourg pourront donc bénéficier de la carte MC2 gratuitement. Celle-ci vous permet notamment de profiter de spectacles à tarif réduit. Pour cela vous devrez vous rendre au guichet de la MC2 avec un justificatif de domicile récent. Nous espérons que ce partenariat permettra d'accueillir de nouveaux spectacles au Bourg et pourquoi pas de renouveler l'opération de transport en bus au départ du Bourg pour assister à un ou deux spectacles à la MC2. Nous vous tiendrons informés sur nos supports habituels de communication.



Patrimoine culturel

Nous avons sur notre commune un certain nombre de biens qui ont une importance artistique voire historique certaine. Ce patrimoine architectural, géologique, paysager, archéologique ou même immatériel (archives, témoignages...) se doit d'être préservé et restauré.

Nous avons sollicité Le Parc National des Ecrins - accompagnant des projets de mise en valeur de ce patrimoine - pour un pré-diagnostic afin d'établir un état



des lieux et de programmer des travaux. Monsieur Sabatier chargé de mission architecture urbanisme et paysage et Monsieur Peyret chef de secteur nous ont donc accompagnés dans cette visite des fontaines, lavoirs, fours et chapelles des Gauchois, des Alberges, de Bassey et de La Paute, première étape vers une mission de diagnostic et d'avant-projet pour chaque bâtiment.

La réouverture du musée des minéraux et de la faune le 22 mai dernier a enfin permis aux premiers visiteurs de découvrir l'exposition « animaux et paysages » de Jean Marc Rochette. Des planches des romans graphiques Ailefroide et Le Loup, des aquarelles des paysages du massif des Ecrins et de magnifiques et expressifs dessins « des compagnons de massif » attendaient depuis la mi-décembre la rencontre avec le public. L'accès à cette exposition temporaire est gratuit et l'expo sera visible pendant plusieurs mois.

Pour compléter, à la médiathèque, vous pouvez consulter ou emprunter les livres de Jean Marc Rochette, dont le tout dernier : Bestiaire des Alpes. Un livre plein de poésie dans lequel vous retrouverez avec plaisir les hôtes de nos montagnes

Musée / Médiathèque



«Expo animaux & paysages : Des oeuvres originales, parfois inédites, à voir absolument»

comme la famille Blanchot ou Mowgli le patou mais aussi l'ombre et la lumière de nos lacs, de nos vallons et de nos cimes. Et si vous souhaitez mieux appréhender l'exposition et l'artiste laissez-vous tenter

par « manifeste pour peindre le bleu du ciel » paru en 2020. À votre disposition également les bandes dessinées précédemment citées ainsi que « Le transperceneige », dont vous pouvez voir l'adaptation en série sur une célèbre plateforme de vidéos à la demande, sous le nom de Snowpiercer.

Diverses animations sont prévues autour de cette exposition tant pour les enfants que les adultes, le calendrier sera disponible sur le site internet de la Mairie.

Le musée est ouvert tous les jours de 14h à 18h fermé le mardi.

Du 1 juillet au 31 août ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h.

La médiathèque est ouverte les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 15h-17h45 et le samedi 9h-12h45

Le Bourg fait son cinéma

Vous vous êtes sûrement rendu compte que notre commune a accueilli un tournage pas comme les autres durant le premier trimestre. *Les Cinq Diables*. Pas

comme les autres, d'abord parce qu'il s'agit d'un long métrage produit pour le cinéma, réalisé par Léa Mysius à qui l'on doit le film *Ava*. Un mois de tournage dans notre commune ! Ce n'est pas vraiment ce qui était prévu lors du tournage qui aurait dû avoir lieu en 2020, mais la configuration du Bourg, la disponibilité de l'ancienne ancienne et notre magnifique cadre ont convaincu la réalisatrice de tourner la quasi-totalité des scènes au Bourg (quelques scènes ont ensuite été tournées en région parisienne). De nombreux Bourcats, petits et grands ont pu participer au tournage en qualité de figurants, le



«Sally Dramé, alias Vicky dans *Les Cinq Diables*, en tournage au Bourg d'Oisans».

Crédit photo : «Les Cinq Diables PeyoJolivet
TroisBrigandsProductions»

tout en compagnie d'acteurs de renommée à l'exemple d'Adèle Exarchopoulos, Palme d'Or à Cannes pour *La Vie d'Adèle* ou encore Patrick Bouchitey, dont nous ne pourrions oublier le rôle de curé qu'il a tenu dans *La vie est un long fleuve tranquille*, ni les fous rires provoqués par son travail sur *La vie privée des animaux*, ou encore ses rôles dans tellement d'autres films. Cet échange peu banal du Bourg avec l'équipe du film, l'accueil des Bourcats, ont conforté le souhait des élus de faire du Bourg d'Oisans une terre d'accueil de cinéma, nous aurons l'occasion de vous en reparler sous peu. *Les Cinq Diables* devrait sortir en 2022 avec nous l'espérons un accueil particulier pour la sortie du film dans la commune. Une chose est sûre, c'est le cœur gros que l'équipe de tournage et les acteurs ont quitté notre joli village.

Rappel concernant les nuisances liées à l'arrivée des beaux jours

Étant donné que la nature, s'en donne à cœur joie, eu égard aux conditions météo de ces jours derniers, quelques petits rappels concernant la préparation de vos espaces verts et le respect du voisinage.

À propos des nuisances sonores, le texte en vigueur est l'arrêté du Préfet de l'Isère (n°97-5126). Celui-ci explique que « les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30**

- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »**

Concernant plus particulièrement le brûlage des déchets verts : il est tout simplement formellement interdit, par arrêté préfectoral. Pour vous en débarrasser il n'y a que deux solutions : composter vos déchets verts pour produire un amendement organique de qualité ou apporter vos déchets verts à la déchetterie. Tout contrevenant s'expose à en assumer les conséquences.

Violences conjugales et intrafamiliales.

Vous pouvez devenir « abritant ». Un abri qui sauve des vies est une association de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales spécialisée dans l'hébergement d'urgence en France métropolitaine. Professionnels et particuliers peuvent apporter leur aide en mettant à disposition un logement temporairement. La démarche à suivre est simple. Vous inscrivez votre logement ou chambre en allant sur www.unabriquisauvedesvies.fr. Lorsque qu'il y a une situation d'urgence près de chez vous, un bénévole vous contacte et vous convenez ensemble des modalités, si vous avez la possibilité d'héberger quelqu'un. L'association s'occupe d'encadrer le relogement et de faire le suivi.

Sacs à pain violences conjugales. Chez les commerçants du Bourg participant à l'opération, vous trouverez des sacs à pain qui afficheront au recto le « violentomètre », un outil de prévention des violences conjugales et sur l'autre face, les numéros utiles en cas de violences, par l'association NousToutes.

Rapport d'activités sur la démoustication : Bilan 2020.

En 2020, l'organisme EID (Entente Interdépartementale Rhône – Alpes pour la Démoustication) est intervenu sur le territoire de la commune de Bourg d'Oisans afin de limiter la nuisance des moustiques en régulant les populations larvaires. Ces opérations sont effectuées par épandage de larvicide biologique, et en sensibilisant la population aux solutions préventives à mettre en œuvre afin d'empêcher le développement larvaires des moustiques.

Les actions menées consistent en une surveillance régulière et au traitement lorsque des développements larvaires sont observés. Plusieurs secteurs générateurs de fortes nuisances sont concernés sur le territoire de la commune. La surveillance débute au mois de mars et se termine fin septembre. Les substances actives utilisées lors des traitements sont composées de spores bactériennes commercialisées sous la forme de « Vectobac » ou « Vectomax ».

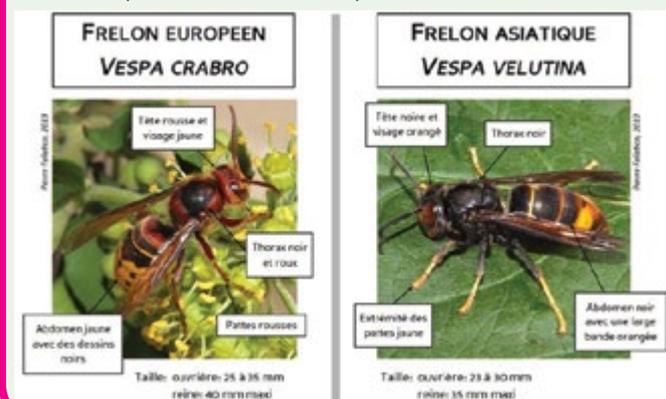
La réalisation des traitements en milieux naturels est adaptée en fonction des spécificités de chaque site. Sur la commune deux type d'interventions sont mises en place : l'épandage par engin et l'épandage manuel. L'organisme EID intervient 2 fois par an sur notre territoire, mais peut aussi intervenir à la demande des habitants. Sur 2020, six demandes d'interventions particulières ont été enregistrées. L'EID, intervient notamment aussi dans la lutte contre les moustiques « tigres ». Sur 2020, aucune détection

de présence de ce type de moustique n'a été enregistrée sur notre territoire. Bilan : la gestion de la lutte contre les moustiques de milieux naturels a permis de limiter les nuisances occasionnées par ses espèces et la campagne de démoustication est reconduite sur 2021. Les services de l'EID, restent mobilisés aux demandes des riverains pour toutes interventions particulières grâce au site mise à disposition : www.eid-rhonealpes.com (onglet : demande conseil et diagnostic).

Plan de prévention Frelon asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique. En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue. Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS et FREDON) a été mis en place et décliné au niveau départemental. Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

À ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement via le site internet <https://www.frelonsasiatiques.fr/>



Espace France Services

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous aider.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... Nous vous accompagnons dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de chez vous. France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRCARRCO, Pôle Emploi, la Caisse des retraites, les impôts et les partenaires locaux, la Mission Locale Alpes Sud Isère, la Fourmi, ACEISP, Agireemploi, Direccte, Fongecif, Mobil'emploi, SPIP, Grenoble Alpes Initiative Active, Armée de Terre, le programme Leader... Espace France Services - 39 av. Aristide Briand - 38520 Le Bourg-d'Oisans - 04 76 80 02 66 ou franceservices@ccoisans.fr

Règlement des factures LOCALES

Désormais pour toute question sur le règlement de vos factures LOCALES via le trésor public (eau, syndicat unique...), vous pouvez contacter la trésorerie de La Mûre 04 76 81 03 31 ou sgc-la-mure@dgfip.finances.gouv.fr

de septembre 2020 à mai 2021

Mariages du 25 septembre 2020 au 20 mai 2021

GRILLET Romain – BROTEL Marine, CHASLES Romain – FAYOLLE Aurélie, POUCHOT-ROUGE-CEZARD Marc – SARRET Laure

PACS

ZANCANARO Adolfe – KUSZLA Sabrina, LECOURTOIS-GALLOIS Eric – YUSTITRIANAS Sébastien, GIBELLI Antony – MOSTAPELÉa

Décès du 25 septembre 2020 au 20 mai 2021

BENINCASA épouse MARTINEZ Rose, BILLIERAS Michel, CANAC Roger, IMBOUD épouse BARBIER Lucienne, MORIZOT épouse VIGNERON Eliane, DURIEUX René, BALME Joseph, GRANDTENER épouse JACQUOT Annie, FAURE épouse JULLIEN-PALLETIER Renée, CHAMOND épouse DORIOL Yvonne, PLICHON Daniel, RAFFIN épouse GIROUD Raymonde, PROVENZANO épouse CORDARO Francesca, RIBOT Gérard, CORDARO Nunzio, MOREL Victor, RIGNON Raymond, PICOT Jean-Claude, ALDEGUER Paul, SETA Jeanne, TAMISIER épouse GUIOT Raymonde, DUSSERT épouse SAGNES Andrée, CLOT épouse PELLORCE Félicie, AMBERT Raymond, BEZZOLATO épouse RODIER Simone, STURARO épouse BRANDALISE Angèle, GUINOT Jean-Claude, RICHARD épouse ROSTAING Marie-Thérèse, GIROUD épouse VINCENT Angèle, BARNEOUD épouse PONTONNIER Andrée, ROUX Jean, SALVETTI Jean-Paul, TOURNOUD épouse BONNET Andrée, NOYREY épouse MARTIN Simone, SARLIN Georges, BARDIN André, CHASSEVENT Bruno, DI FANT Jean-Louis, PROAL Marcel, GALLO Yvonne, PLANCHE Madeleine, RAMBAUD épouse MONGOURDIN Marie-Jeanne, VINCENT Michel, COUTURIER épouse QUEVREUX Renée, GIROUD épouse BRUN Andrée, PELLISSIER épouse POULIN Denise

Transcription de Décès du 25 septembre 2020 au 20 mai 2021

BONETTI Serge, FAURE épouse SIONNET Suzanne, TOPRIDES Serge, CLEUVENOT Jean-Paul, CHOLLET épouse GUILINI Christiane, FOGGETTI Jean, CORBIN épouse CREUSOT Jeannette, OZANNE Gérard, CAUCHETEUR Jacques, BARBIER Albert, VINCENT Michel

Avis de naissance du 15 juillet 2020 au 20 mai 2021

ADENIYI Maïa, JAKUTAGE Isalie, HEURTEL Ayline, LALANDE Jules, GOJON Romy, DEMEUSY BOUAKIZ Mira, VIAL BA Nahele FAURE Jade, FRAUX Léna, PRAPANT Juliette, PEIJENBORG Emma, CORRE PUYBARET Elise, BENATMANE Nouha, DUQUESNE Robin, POINAS Simon, BASSANT Mirco, HUGUENIN Léontine, PORTAL Angéline, EMIEUX Louis, LOPEZ Thalia, LE MAREC Gino, BOS Faustine, NIANG Awa, CUVELIER VELASCO Livia, TURC-GAVET Alycia

Commémorations

Les commémorations du 19 mars et du 8 mai se sont déroulées en format très restreint en raison des restrictions sanitaires en vigueur. À l'occasion de la cérémonie du 19 mars au Bourg d'Oisans, quatre anciens combattants ussians ont reçu la Croix du Combattant des mains de Monsieur le Maire et de Jean-Pierre Cocat, président de la FNACA. Il s'agit de Lucien Pellorce du Freney d'Oisans, Guy Peche de Besse, Gérard Millet et Gérard Beaudry de Mont de Lans. Ils figuraient parmi les derniers appelés de la Guerre d'Algérie.



Une nouvelle centenaire au Bourg

Edith MARCHESIN née le 30/04/1921, est originaire de ROUEN où elle y était commerçante, c'est lors de vacances dans la région que son époux et elle-même ont décidé de venir y passer leur retraite depuis 1975.



Permanences

Service de l'eau : Lundi et jeudi de 14h à 16h30 - Mardi de 9h à 12h
Service urbanisme : Lundi et vendredi de 9h à 12h - Mardi de 14h à 16h30

Permanences du CCAS
Lundi de 15h30 à 17h - Mercredi de 15h à 17h
Jeudi de 15h30 à 17h

Directeur de publication : Guy VERNEY
Coordination : Sébastien VACCARELLA

Comité de rédaction : équipe municipale / Service communication
Conception – Impression : www.mediatik-communication.fr

09 83 60 15 14 - 38520 Bourg d'Oisans
Mai 2021 - Tirage : 2500 ex. - Distribution : La Poste
Ne pas jeter sur la voie publique